



MAIRIE
DE
FONTENOY-SUR-MOSELLE



2018

Site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Le mot du Maire



En début de nouvelle année, il est normal de faire le point sur les principaux évènements de l'année qui vient de se terminer et de regarder ce qui va changer pour les mois à venir.

Pendant l'année 2017 nous avons souhaité réaliser quelques travaux qui nous tenaient à cœur, sans pour cela engager la commune dans un endettement préjudiciable pour l'avenir. Les travaux réalisés ont eu pour but d'améliorer la qualité de vie et la sécurité pour les habitants. La réalisation de l'aire de jeux pour les petits au sein du City stade est appréciée par les jeunes parents et les grands-parents. Le chemin réalisé entre le nouveau cimetière et le viaduc permet l'accès au chemin du Prâlot sans avoir à marcher sur la route départementale, devant la glissière de sécurité.

L'aménagement du chemin de la Haie Perrin qui permet d'accéder à la voie verte depuis la rue du Muguet offre une possibilité de promenade aux habitants et une meilleure sécurité. Cet aménagement n'a rien coûté à la commune puisqu'il a été financé par l'ex CCHH.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 notre commune a intégré la nouvelle Communauté de Communes Terres Toulaises (CCTT). Cette première année a été dense car il a été nécessaire de bâtir son fonctionnement en tenant compte des pratiques des deux anciennes communautés de communes, celle du Toulais et celle de Hazelle en Haye. Tout n'est pas encore achevé et le travail sera poursuivi en 2018. Il se fait dans un bon esprit, même si le nombre de délégués ne permet pas des échanges aussi faciles qu'au sein de l'ex CCHH.

Les incidences financières de cette fusion ne sont pas encore très claires mais les décisions gouvernementales laissent autant d'incertitudes. L'assainissement est devenu de la compétence de la CCTT au 1^{er} janvier. Pour l'eau potable il devrait en être de même au 1^{er} janvier 2020 mais ce n'est plus certain si l'on s'en réfère aux déclarations faites par le président de la république devant les maires réunis à Paris fin novembre. Avant d'exécuter l'ordre, il faut attendre le contre-ordre !!

Parmi les compétences de la CCTT, il y a celle de l'urbanisme. Un chantier important vient d'être engagé, celui de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document va définir les règles d'urbanisme sur les 42 communes de la CCTT. Le bureau d'études retenu après un appel d'offres a commencé son travail. Les élus et la population de chaque commune seront associés au cours des mois et des années qui viennent.

Pour nos élèves de maternelle et du primaire, il a été décidé de revenir à la semaine des 4 jours à la rentrée de septembre 2018 avec l'avis favorable d'une grande majorité des parents. Mais, pour cette rentrée, nous sommes sous la menace d'une nouvelle fermeture de classe. L'effectif risque d'être un peu inférieur à celui de cette année et cela suffit à l'éducation nationale pour faire l'économie d'un enseignant. Les enseignantes et les élus sont intervenus mais cela suffira-t-il ? A suivre

Je profite de ce mot du maire pour remercier les membres de l'équipe municipale dont certains consacrent une partie parfois importante de leur temps libre pour la commune, mais aussi toutes les personnes bénévoles du CCAS et les habitants qui nous aident à différentes occasions pendant l'année.

Je remercie encore Rachel, qui aide la commune à être toujours au top dans l'évolution des textes et des applications informatiques. Sans sa compétence et son dynamisme ce serait très difficile.

Merci également à Nadine qui œuvre toute l'année pour la propreté du village. Des massifs bien entretenus, des caniveaux sans mauvaises herbes malgré la non-utilisation de désherbants, des cimetières entretenus même si ce n'est vraiment pas facile dans le plus ancien. Elle a bien mérité qu'on lui affecte un véhicule et une nouvelle tondeuse. Mais c'est nous qui allons en profiter car elle sera encore plus efficace !

Une autre nouveauté, c'est le site internet. Nous en avons un depuis le début du mandat mais il n'était pas suffisamment à jour. Nous avons décidé d'adopter le cadre proposé par l'association des maires. Plusieurs d'entre-nous ont été formés à son utilisation et nous pouvons aussi bénéficier d'une assistance. Je vous invite à le consulter à l'adresse www.fontenoy-sur-moselle.mairie54. Cela vous permettra de suivre la vie de la commune en plus des informations que nous pouvons vous donner par mail.

Avec les membres de l'équipe municipale et du CCAS, je vous souhaite à tous une excellente année 2018, une bonne santé, une réussite dans vos projets et une vie agréable dans notre commune. Je vous invite à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 14 janvier dans la salle communale.

André MAGNIER

La fusion des intercommunalités

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 nous a imposé la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes de Hazelle en Haye, dont Fontenoy sur Moselle faisait partie avec la Communauté de Communes du Toulais (CCT).

Passé le temps des regrets, nous avons travaillé pendant toute l'année 2017 au sein de la nouvelle entité, la Communauté de Communes Terres Tuloises, pour mettre en place les nouvelles compétences et le travail en commun.

Le conseil communautaire comprend 78 délégués. C'est moins convivial qu'à la CCHH où nous étions 26 et, pour notre commune, il n'y a plus qu'un seul délégué au lieu de deux auparavant.

Cette fusion apporte un changement important pour les communes de l'ex CCHH mais elle touche également les communes de l'ex-communauté de communes du Toulais (CCT).

Parmi les changements qui vont intervenir pour nous, il y a le transfert de la compétence sur l'assainissement. La loi impose ce transfert de compétence des communes vers les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020 mais, la CCT l'ayant déjà prise auparavant, ce transfert est effectif au 1^{er} janvier 2018 pour les communes de l'ex CCHH.

Pour les habitants il n'y aura pas de conséquence directe sauf une augmentation minimale sur la facturation de l'eau potable. Ce n'est pas le cas pour toutes les communes dont certaines verront le prix de l'eau augmenter sur plusieurs années. Pour la commune c'est le transfert de toute la compétence sauf celle des avaloirs (les grilles dans les caniveaux) qui reste à la commune.

Le transfert de la compétence pour l'eau est prévu pour le 1^{er} janvier 2020 mais ce n'est plus certain selon les déclarations du Président de la République devant les maires rassemblés à Paris au mois de novembre. Attendons d'en savoir plus.

La CCTT a également pris la compétence sur le « numérique ». Cette prise de compétence permettra d'accompagner la démarche engagée par la Région Grand Est pour que chaque maison ou entreprise puisse être desservie par une fibre optique, permettant ainsi à chacun d'avoir internet en très haut débit. Le marché a été passé par la Région avec un prestataire et les travaux sont déjà engagés. L'objectif est que toutes les communes soient desservies en 2023. Ce sera sans participation financière des habitants et chacun sera libre de choisir son opérateur. N'étant pas parmi les communes les moins bien desservies actuellement, nous ne serons pas dans les premières concernées mais l'échéance est proche.

Elle a pris également la compétence sur la Mobilité. L'objectif est que les habitants de toutes les communes puissent bénéficier de meilleures offres de mobilité. Cela ne signifie pas qu'il y aura des transports en commun partout mais qu'une réflexion sera menée pour favoriser les déplacements (par exemple par le covoiturage, des transports à la demande, etc...). Ce sera l'occasion d'insister pour le maintien ou l'amélioration de la desserte de Fontenoy par les TER.

La CCTT a également la compétence « urbanisme ». C'est donc elle qui va assurer la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui comportera un volet relatif à l'habitat. Cela ne signifie pas pour autant que la commune ne pourra pas s'exprimer sur son propre développement. Les élus et la population seront associés tout au long de la démarche qui devrait durer environ 3 années. Nous aurons de multiples occasions de communiquer sur cette étude. Le bureau d'études qui rassemble de multiples compétences a déjà commencé son travail en fin d'année 2017.

D'autres compétences sont imposées par l'Etat comme la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

La CCTT gère également le dossier des déchets ménagers et des déchèteries. Ce point fait l'objet d'un chapitre particulier.

Vous pouvez constater qu'il y a beaucoup de travail qui attend les délégués et les personnels de la CCTT pour cette nouvelle année !

Vous pourrez bientôt pouvoir consulter le nouveau site internet de la CCTT dont la réalisation s'achève. Son adresse : www.terrestouloises.com



Informations Mairie

Numéros de téléphone avec répondeur : 03.83.63.90.38 ou/et 06.74.27.76.39

Nouveau site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Ouverture au Public :

Lundi de 16 heures à 18 heures

Mercredi de 18 heures à 20 heures

Vendredi de 17 heures à 19 heures

• **Dématérialisation**

La mairie de Fontenoy a choisi de permettre à ses habitants de faire quelques démarches en ligne. C'est le cas pour :

- ✓ le recensement pour la journée défense et citoyenne obligatoire pour les jeunes de 16 ans
- ✓ les inscriptions sur les listes électorales
- ✓ le changement de coordonnées
- ✓ les demandes d'actes d'état-civil
- ✓ les demandes de PACS

Ces démarches peuvent être effectuées sur le site www.service-public.fr mais elles sont toujours réalisables aussi en mairie...

• Cartes nationales d'identité :

Les demandes de carte nationale d'identité ne sont plus instruites à la mairie de Fontenoy, mais elles sont traitées, comme les passeports à la mairie de Toul ou dans toute mairie équipée pour l'établissement des passeports biométriques.



Il y a lieu de prendre rendez-vous avant de se présenter pour l'établissement des dossiers.

Mairie de Toul : 03.83.63.70.00

Une pré-demande peut être établie sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> sous réserve de créer un compte.

Ce service était déjà disponible pour les passeports.

Sur le site de l'ANTS, vous pouvez aussi réaliser vos demandes de permis de conduire ou de certificats d'immatriculation.

Il est rappelé qu'une carte d'identité peut être établie dès la naissance d'un enfant. Les délais pouvant être longs avant les périodes de congés, il est conseillé d'établir les cartes d'identité avant d'en avoir un besoin urgent.

La durée de validité est de :

- ✓ 10 ans pour les mineurs ; y compris pour les jeunes majeurs dont les cartes ont été établies durant leur minorité
- ✓ 15 ans pour les adultes pour toutes les cartes établies depuis le 02 janvier 2004.

• Autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs :

Au regard du contexte actuel, la [loi du 3 juin 2016](#) relative à la lutte contre le terrorisme et le [décret du 2 novembre 2016](#) ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Ainsi, depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne peut plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer.

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- Sa pièce d'identité : carte d'identité ou passeport **en cours de validité**
- Le formulaire **original** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire



L'imprimé Cerfa est le seul document valable ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

• **Journée défense et citoyenneté**

Le recensement permettant de participer à la journée défense et citoyenneté est **obligatoire** pour tous les jeunes Français de 16 ans. **Cette année, les jeunes nés en 2002 sont concernés.**

Le jeune ou l'un de ses parents doit se présenter en mairie entre le jour de son anniversaire et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les pièces à produire sont :

- ✓ Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française
- ✓ Le livret de famille
- ✓ Un justificatif de domicile.

Cette démarche peut être effectuée sur le site service-public.fr, à la mairie ou via le site internet de la commune.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement.

Si le recensement a été fait sur internet :

- Soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.
- Soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

• **La suite du recensement :**

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout [changement de situation](#).

Le recensement permet aussi [l'inscription d'office](#) du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir :

Si le jeune est atteint d'un handicap et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical attestant qu'il est inapte à y participer.

• **Défaut de recensement :**

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la [JDC](#) et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

Etat civil en 2017

❖ Naissance :

MILLET Antonin le 15 avril
MAGASSA Manon le 25 août
PHULPIN Tristan le 29 octobre
PECOUD Simon le 15 décembre



❖ Mariage :



Benoit MARION et Emmanuelle CORVINI le 25/11/2017

En l'absence du maire, le mariage a été célébré très officiellement par Jean-François LAMBERT, ami des mariés et qui était mandaté par le maire. Toutes nos félicitations aux mariés à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur

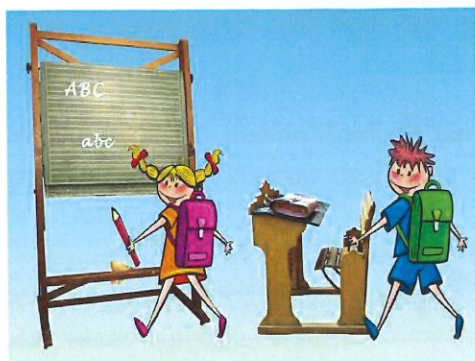
❖ Décès :

LARTILLOT Andrée née MARCHAL le 04 mai
GEOFFROY Louis le 24 août

Ecoles Maternelles et Primaires

Syndicat et regroupement pédagogique :

En 1985, les trois communes de Fontenoy, Aingeray et Sexey les Bois se sont regroupées pour former un syndicat scolaire : le SIS-FAS (Syndicat Intercommunal Scolaire de Fontenoy-Aingeray-Sexey). Le syndicat permet la gestion des bâtiments scolaires (chauffage, travaux), du matériel, des garderies, de la cantine ainsi que le transport méridien et la gestion des NAP (nouvelles activités périscolaires).



- Composition du Syndicat

Présidente : Nathalie Thouvenot (Aingeray)

Vice-président : Xavier Lallemand (Fontenoy)

Délégués titulaires de Fontenoy : A.C Facqueur et X. Lallemand

Délégués suppléants : V.Thion et A.Maire

- Le Regroupement Pédagogique (RPI) s'organise de la manière suivante :

- école maternelle "La Pastorale" à Aingeray avec Mme Ulrich (Directrice) & Mme Guévin
- école élémentaire "Robert Desnos" à Aingeray avec Mme Lacassin (Directrice) & Mme Joly
- école élémentaire à Sexey les Bois avec Mme Béglé (Directrice)

- Prestations :

Cantine : dans les locaux de la mairie d'Aingeray ;

Garderie : à l'école maternelle d'Aingeray ;

NAP (Nouvelles Activités Périscolaires, après les cours en fin d'après-midi) : dans les 3 écoles.

- Inscriptions :

Les inscriptions pour l'école :

- se font à la mairie de résidence
- sont présentées à la directrice de l'école concernée
- sont supervisées par la présidente du Syndicat

A la rentrée de septembre 2015, la diminution du nombre d'élèves sur notre RPI avait entraîné la fermeture d'une classe, les CP-CE1 se retrouvant en classe unique à Sexey.

Pour la prochaine rentrée, notre regroupement scolaire risque une nouvelle fois de perdre une classe.

En effet, 22 élèves de CM2 quitteront l'école primaire pour le collège alors que chaque année les inscriptions en petite section, à l'école maternelle, sont d'une dizaine d'enfants.

Pour l'inspection de l'éducation nationale, le compte n'y est pas.

Les maires des trois communes et les maîtresses ont rencontré chacun de leur côté l'inspectrice de l'éducation nationale de la Circonscription de Toul afin de défendre le RPI et argumenter en présentant notamment les différents projets de constructions sur les trois communes qui devraient amener de nouveaux effectifs pour la rentrée suivante.

Si une classe est fermée parce que l'effectif est un peu inférieur au ratio du ministère de l'éducation nationale il faudra un effectif bien supérieur pour la rouvrir !

L'augmentation de l'effectif dans chaque classe aura inévitablement une influence sur la qualité de l'enseignement malgré le dynamisme des enseignantes.

Malgré la mobilisation de la présidente du SISFAS et des maires, les responsables de l'éducation nationale semblent rester sourds à nos arguments, raisonnant essentiellement en termes de budget. Nous en saurons davantage dans les prochains mois !

Autre nouveauté pour la prochaine rentrée scolaire : le retour à la semaine des 4 jours, souhaité par les parents en grande majorité.



Salle des fêtes

La salle des fêtes peut être louée par les habitants de la commune ou par des personnes extérieures. Elle peut recevoir environ 30 à 40 personnes assises à table et environ 60 personnes debout.

Le prix de la location de la salle est fixé comme suit :

* pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 100 €

Location d'une journée en week-end ou jour férié : 50 €

* pour les personnes ne résidant pas dans la commune :

Location d'un week-end du vendredi soir au dimanche : 150 €

Une caution de 200 euros sera demandée pour chaque location. Le chèque sera restitué lors de l'état des lieux.

La **gratuité** de location est assurée aux associations communales et intercommunales et au personnel, à raison de deux fois maximum par an.

La **mise à disposition gratuite** des locaux intérieurs et extérieurs est gratuite pour les manifestations familiales ou amicales de courte durée (genre vin d'honneur...) pour les habitants de Fontenoy-sur-Moselle (Délibération du 20 juin 2014)

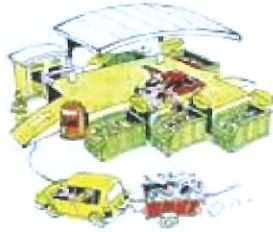
Les déchets doivent être enlevés par les organisateurs de la fête

Vous devez vous adresser à la mairie pour la réservation, la signature de la convention d'occupation ou pour tout autre renseignement.



Bibliothèque

La bibliothèque n'a toujours pas d'animatrice ou d'animateur après le départ de Barbara. Si une personne de la commune veut prendre le relais, elle sera la bienvenue.



Déchèterie

(RD90 entre Fontenoy et Gondreville)

Une conséquence de la fusion des communautés de communes est que nous avons maintenant accès à la déchèterie de Toul, située sur la route de Verdun, comme à celle de Fontenoy.

Sur la déchèterie de Fontenoy d'importants travaux vont être engagés pour en améliorer le fonctionnement et l'accès. Le stockage des véhicules en attente sera augmenté, un accès libre sera créé pour les points d'apport volontaires (papiers, revues, verre et recyclables). Ces travaux devraient débuter en première partie de 2018.

Après ces travaux l'accès se fera avec un badge qui limitera le nombre de passages. Chaque foyer devrait avoir reçu le formulaire de demande de ce badge. Si ce n'est pas le cas des formulaires sont disponibles en mairie.

Des nouveaux horaires et jours d'ouverture sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2018:

Déchèterie de Fontenoy

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

*Ouverte lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30
mardi de 9h30 à 12h30,
samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
sauf jours fériés.*

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

*Ouverte lundi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h00,
mardi de 9h30 à 12h30,
mercredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h ;
sauf jours fériés.*

Déchèterie de Toul

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars:

*Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
jeudi de 13h30 à 16h30,
sauf jours fériés.*

Horaires d'été du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre :

*Ouverte lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00,
jeudi de 13h30 à 18h00,
sauf jours fériés.*

Collecte, tri et valorisation des déchets

A compter du 1^{er} janvier 2017 la TEOMI, taxe incitative, est entrée en application. Pour la première fois, la collecte et le traitement des déchets ménagers seront facturés en 2018 en tenant compte du nombre de fois où votre bac aura été ramassé en 2017.

Cette nouvelle facturation doit nous inciter collectivement à mieux trier nos déchets en recyclant tout ce qui peut l'être.

Cependant il ne faut pas s'affoler : la part fixe dans la facturation représente 70 % et la part variable, celle qui est facturée en fonction du nombre de collectes du bac, ne représente que 30%. Par exemple, entre un foyer qui sort son bac toutes les semaines et un foyer qui ne le sortira que tous les 15 jours, la différence de facturation ne sera que de 15%.

Les déchets collectés en porte à porte doivent être présentés dans les bacs en bordure de voie de la façon suivante :

- Pour les **ordures ménagères** : uniquement dans les bacs qui ont été fournis par la CC2H ;
- Pour les **emballages et papiers-journaux-magazines** les sacs jaunes sont toujours disponibles à la mairie.

Les collectes ont lieu chaque semaine, le jeudi matin pour les poubelles et les sacs jaunes y compris les jours fériés sauf le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Le rattrapage de ces trois jours se fait la veille.

Les bacs doivent être sortis la veille après 14 h et rentrés dès que possible, une fois la collecte effectuée, au plus tard avant 20 h le jour même.

Seuls les bacs « pucés » portant le logo de l'ex CC2H sont collectés. Ils sont exclusivement destinés à la collecte des déchets ménagers et assimilés assurée par la collectivité. Les usagers en sont responsables.

Les bacs doivent être présentés à la collecte couvercle fermé. Les déchets présentés à même le sol ne sont pas collectés.

Les sacs jaunes sont sortis la veille de la collecte.

Les déchets non conformes aux consignes de tri ne sont pas collectés.

- La dotation en bacs est assurée sur simple demande des nouveaux arrivants et des nouvelles constructions auprès de la mairie ou de la CCTT. Les bacs seront remplacés en cas de détérioration ou vol (avec dépôt de plainte).

Toute dégradation ou détérioration résultant d'une utilisation anormale est à la charge de l'usager.

Pour toute opération de maintenance, les usagers doivent contacter la mairie.

La collecte du verre (bouteilles, pots et bocaux...) est effectuée en apport volontaire dans le conteneur situé sur la place de la Gare.

Sont interdits :

☐ le dépôt de verre dans le point d'apport volontaire, entre 20 h et 7 h, pour la tranquillité des voisins

☐ le dépôt de déchets au pied ou à proximité de ce point d'apport volontaire.

La collecte des textiles est effectuée en apport volontaire dans des colonnes installées à Aingeray, Velaine-en-Haye, Villey-Saint-Etienne et la déchèterie.

Les déchets verts (tontes de gazon, petits branchages, feuilles, tailles de végétaux et plantes) peuvent être déposés à la déchèterie pendant les heures d'ouverture mais également sur des aires réservées:

- à Velaine en Haye, derrière les ateliers municipaux
- à Aingeray, derrière le lotissement du Mongambé et le terrain de football

Pour toute information, contacter la mairie

Téléphone : 03 83 63 90 38

Site internet : www.fontenoy-sur-moselle.mairie54.fr

Adresse mail : mairie.fontenoism@orange.fr



Travaux 2017

- pour répondre à l'attente des parents de jeunes enfants, une aire de jeux pour les petits a été réalisée pendant l'été. Le meilleur emplacement que nous avons trouvé se situe dans le city stade. Ainsi toutes les générations peuvent se retrouver dans ce lieu, jusqu'aux adultes avec la présence du terrain de pétanque.

Pour les petits nous avons essayé de trouver des jeux qui conviennent aux différents âges entre 2 et 7 ans. Pour le sol, nous avons le choix entre les gravillons roulés ou un sol souple coulé en place. Nous avons choisi cette deuxième solution plus onéreuse mais plus sécurisante et plus agréable visuellement. Ces jeux et le sol doivent être maintenus en bon état et donc respectés, en particulier par les plus grands. Donc pas de vélos comme nous en avons vus parfois !



- En 2016 nous avons prolongé le trottoir pour sécuriser l'accès des piétons au nouveau cimetière mais, depuis le début du mandat, nous souhaitons apporter une meilleure sécurité aux promeneurs qui souhaitent accéder à la Moselle par le chemin du Prâlot ou qui se rendent à pieds à Gondreville (oui, il y a des marcheurs qui le font régulièrement !). Nous avons donc fait réaliser un chemin sur un terrain communal, ce qui permet d'aller jusqu'au viaduc en toute sécurité, sans avoir à marcher sur la route départementale le long de la glissière de sécurité. La traversée de la route départementale au débouché du chemin peut se faire en sécurité mais avec prudence. Il n'est pas possible de matérialiser un passage-piétons à cet endroit.

Les travaux d'un montant de 20000 € ont été financés par le budget communal mais avec une subvention parlementaire de 2500 € obtenue par l'intermédiaire de Jean-François Husson, Sénateur



- A la fin de l'année 2016, nous avons une possibilité de faire réaliser des travaux financés par le budget de la communauté de communes de Hazelle en Haye mais sur des domaines bien spécifiques où la commune n'avait pas de besoins. L'équipe municipale a alors proposé d'aménager le chemin de la Haie Perrin pour permettre un accès vers la voie verte sans passer par la rue de la Loi. La proposition a été acceptée par la CCHH et les travaux ont pu être réalisés au printemps 2017. On peut donc maintenant se rendre sur la voie verte en vélo, hors circulation automobile sauf sur un petit tronçon et avec une pente douce, contrairement à la sortie du village vers Sexey. Le chemin est en calcaire, comme la voie verte, mais a été recouvert d'un gravillonnage dans sa partie la plus pentue pour éviter le

ravinement en cas de pluie. C'est ainsi une circulation avec une meilleure sécurité et un confort amélioré pour les cyclistes et les marcheurs.



L'accès est interdit pour les véhicules mais les propriétaires de parcelles riveraines du chemin pourront obtenir de la mairie l'autorisation d'accès en cas de besoin.

Achat de matériel



Au début de l'été la commune a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion. Pour la somme de 7500 euros ce véhicule équipé d'une attache remorque ainsi que d'une galerie permet à notre employée communale, Nadine, de gagner en autonomie dans ses différentes tâches.

Ainsi elle peut aller à la déchèterie facilement. Elle peut charger la tondeuse pour se rendre sur site et ainsi gagner du temps dans les trajets.



Au mois de septembre, la tondeuse qui avait atteint la majorité a rendu l'âme. La commune a donc réinvesti dans une nouvelle tondeuse tractée qui permet de tondre mieux et plus rapidement. Ces achats ont permis d'augmenter la capacité de travail de Nadine et dans de meilleures conditions.

Environnement

Nettoyage de printemps



© Can Stock Photo - csp0423247

C'est sur la zone de loisirs du bord de l'eau que cette année encore, les habitants sont venus en nombre et ont répondu présent ce samedi 8 avril 2017 à l'invitation de l'équipe municipale.

D'année en année, ce site de promenade, de détente et de loisirs est de plus en plus prisé des habitants de la commune, des promeneurs et autres pêcheurs.



Des accès directs aux berges de l'étang ont été aménagés pour contempler la faune et la flore présente en nombre et en diversité.

Le résultat en fin de matinée a fait l'unanimité et chacun se déclarait prêt pour un nouveau rendez-vous en 2018. A l'issue de cette matinée, une collation a été offerte par la mairie aux participants.

Les nouveaux habitants ou les personnes désireuses de participer à ce moment convivial et de partage, sont invités à surveiller leur boîte aux lettres au tout début du printemps ou leur messagerie où une invitation leur sera déposée

Affouages



En complément du nettoyage de printemps et pour réhabiliter un site laissé à l'abandon il a été décidé cette année, d'attribuer les lots d'affouage au bord de la Moselle sur le site de l'ancien lavoir.

Permettant ainsi de ménager notre forêt et d'aménager un espace aux pêcheurs, promeneurs et amis de la nature pour découvrir ou redécouvrir ce magnifique lieu.

Au vu de la qualité des essences de bois existant sur le site, le tarif des affouages a été cette année fixé à 2 € le stère et vendu au lot sur une estimation réalisée par la commission des bois. Nous tenons à remercier les 12 affouagistes ayant répondu présent qui permettront ainsi de contribuer au bien-être de la communauté.

En cas de succès, l'opération pourra dans l'avenir être renouvelée tous les trois ans. Rendant à terme notre village encore plus accueillant, entretenu et attractif.

Animations

Après-midis pour les Anciens du village



Les membres du CCAS ont invité les Anciens du village à participer à des après-midis de rencontre :

Le 19 janvier pour déguster les excellentes galettes des rois préparées par Marc Klut

Le 11 mai où les plus valides ont pu découvrir le tout nouvel aménagement du chemin de la Haie Perrin avant de rejoindre ceux qui étaient restés papoter dans la salle des fêtes, pour déguster les tartes préparées par nos pâtisseries et pâtisseries.



Le 19 octobre pour une promenade au bord de la Moselle en empruntant le nouveau chemin entre le nouveau cimetière et le viaduc. Nous n'aurions pas pu faire cette promenade en groupe auparavant.

Ensuite, pour reprendre des forces, il y avait la dégustation des tartes et gâteaux préparés par nos habitués pâtisseries et pâtisseries.



Le 14 juillet



Après un début de mois pluvieux, le soleil est revenu pour ce jour de 14 juillet.

Dès le début de matinée, quelques membres de l'équipe municipale et plusieurs habitants bénévoles ont installé les barnums, tables et bancs au bord de la Moselle.

Les barbecues ont été mis en chauffe avec l'aide de nos amis du foyer rural de Sexey les Bois. En effet nous leur prêtons nos tables et nos bancs pour leur repas du soir du 13 juillet et ils nous les ramènent le matin du 14 juillet avec les braises encore chaudes de leurs barbecues. C'est un bon exemple de la coopération possible entre les communes !

En préalable au repas, des membres de l'association AMBES, association d'arts martiaux installée dans notre commune, ont gentiment offert une démonstration de leur art. Quelques invités ont même pu pratiquer quelques exercices.

Chacun a pu ensuite apprécier le repas concocté par l'équipe municipale.

Comme en 2015, Sylvain Denis et Marie sont venus avec leur attelage pour promener enfants et adultes. La promenade est toujours très appréciée. Merci à eux de passer ce moment avec nous.

Les adhérents du Club de ski nautique nous ont également fait profiter sans compter des promenades dans leurs bateaux. Les participants ont pu apprécier le paysage depuis la rivière mais aussi les sensations fortes lorsque les pilotes donnaient la puissance de leur moteur.

Le tournoi de pétanque a encore connu un grand succès.



La visite de Saint-Nicolas

Cette année encore, Saint-Nicolas est venu rendre visite aux enfants de Fontenoy sur Moselle. Il était accompagné du Père Fouettard, impressionnant mais pas si méchant qu'on le dit ! L'après-midi a débuté par un spectacle offert aux enfants par la troupe de théâtre « Y a pas de Les'Arts » animée par Christelle Faily et dont les acteurs sont des enfants et ados de la commune.



Le thème du spectacle était :
les apprentis sorciers

Lorsque le spectacle s'est terminé, Saint-Nicolas est arrivé sur la place de l'église, en ... 2 chevaux ! Pas la célèbre Citroën mais un attelage tracté par Québec et Dakota et mené par nos fidèles Sylvain et Marie que nous remercions beaucoup.

Le temps a été assez clément même si un petit vent glacial faisait rougir les joues et les oreilles. Les enfants étaient un peu moins nombreux que les années précédentes, la faute à des anniversaires qui étaient fêtés à la même date, mais ils ont été assidus à la recherche des bonbons généreusement distribués par Saint-Nicolas et ses accompagnateurs pendant le parcours dans les rues du village.



Après le défilé, enfants et parents sont venus se réchauffer dans la salle des fêtes où Saint-Nicolas a distribué des pains d'épices à son effigie ou en forme d'âne, ainsi que clémentines et boissons.



Les parents ont pu apprécier le vin chaud préparé et servi par Jean-Claude.



Le Marché de Noël

Le 15 décembre a eu lieu le marché de Noël organisé par les représentants d'élèves du RPI avec le soutien logistique de la mairie. La pluie était au rendez-vous et aurait pu gâcher la fête mais c'était sans compter l'ingéniosité des parents d'élèves, des membres de l'équipe municipale et de bénévoles qui, dès le matin ont préparé l'installation. Les barnums de la commune ont été installés de telle façon que la cour de la mairie était presque entièrement couverte.

A part quelques gouttières entre les toiles, les visiteurs pouvaient se promener au sec devant les stands.

Comme l'an dernier l'accès se faisait par la rue du Muguet, en partie neutralisée pour la circulation des véhicules, puis les visiteurs étaient guidés sur un parcours qui les faisait passer devant les exposants jusqu'à l'intérieur de la salle des fêtes dans laquelle les enseignantes vendaient les jolis objets fabriqués par leurs élèves. Au passage ils pouvaient déguster le vin chaud préparé par les parents d'élèves et offert par la mairie.

Une quinzaine d'exposants avaient répondu à l'invitation et chacun pouvait trouver des objets décoratifs ou vestimentaires et des produits à déguster ou emporter. Les hamburgers, les pizzas, les tourtes, ... ont eu beaucoup de succès.



Le coin des sportifs

Dans notre commune, nous avons deux associations sportives. Le Ski Nautique Club Lorrain qui apprécie et anime le beau plan d'eau de Fontenoy et AMBES, association d'arts martiaux, qui se réunit tous les samedis matins dans la salle communale.

Mais la commune compte beaucoup d'autres sportifs :



Ludovic Faily, grièvement blessé lors du terrible accident aérien d'Albacete le 26 janvier 2015, ce qui lui a valu 2 mois de coma et d'importantes brûlures, se reconstruit progressivement. Lors d'un stage d'oxygénation dans les Vosges on lui a parlé des Invictus Games, compétitions destinées aux militaires blessés ou handicapés et créées par le Prince Harry. Il a déposé sa candidature et a choisi le tir à l'arc qu'il découvrirait. Après un entraînement intensif, il a été choisi avec 29 autres français pour représenter la France fin

septembre à Toronto. Ces jeux rassemblent 550 athlètes venant de 17 nations. Ludovic a remporté la médaille d'argent dans sa discipline. Quel bel exemple !

Nous avons des triathlètes qui enchainent lors des compétitions la natation, le vélo et la course à pieds. L'un d'entre eux, Nicolas Gambier, a même terminé une Ironman. Pour ceux qui ne connaissent pas, il s'agit d'enchaîner 3,8 km de natation, 180 km en vélo et 42 km de course à pied. Il faut le faire !

Quelques habitants courent régulièrement au sein du Club Gondrevillois . Ils ou elles participent à des courses locales dont la plus connue ici « les Foulées Gondrevilloises » passe chaque année dans Fontenoy, justifiant ainsi la petite subvention accordée au club, mais aussi à des épreuves plus éloignées dont des marathons ou des trails.

Nos jeunes joueurs de football brillent également, pour la plupart à Gondreville. Trois joueurs du club de Gondreville avaient été repérés la saison dernière par l'ASNL et ils sont tous les trois de Fontenoy. Espérons qu'ils trouvent un grand plaisir à l'ASNL et, pourquoi pas, qu'ils puissent renforcer les rangs du club.

N'oublions pas notre René Baron qui, malgré les douleurs liées à son âge, continue à courir chaque jour, quelque soit la météo, sur les chemins de la commune.

Et il y a encore beaucoup d'autres sportifs anonymes qui entretiennent leur forme !

Remerciements

... à tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'animation de la commune pendant l'année 2017

Le maire, l'équipe municipale et les membres du comité communal d'action sociale vous souhaitent une excellente année 2018

Et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 14 janvier à partir de 11 heures dans la salle communale